

Emetteur

AUDIS SN
3 rue jean rédélé
76370 MARTIN EGLISE

Tél.: 0232146868
Email: contact@audis.fr

Adressé à

APPRO DA
275 RUE DE VACILLOTS
76510 SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Numéro TVA: FR28412190027

Catégorie d'opérations : Livraison de marchandises

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Réduc.	Total HT
3092 - CAFE NUAGE X25 GOB. CARTONX12 CAFE NUAGE X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	62,70	1	30%	43,89
3020 - ROYALCAO AROME CACAO X25 GOB. CARTONX12 ROYALCAO AROME CACAO X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 18062095)	5,5%	62,70	10	30%	438,90
3047 - VELOUTE CHAMPIGNONS & CROUTONS X25 GOB. CARTONX12 VELOUTE CHAMPIGNONS & CROUTONS X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21041000)	5,5%	68,70	4	30%	192,36
3048 - POTAGE GOULASH PATES X25 GOB. CARTONX12 POTAGE GOULASH PATES X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21041000)	5,5%	68,70	4	30%	192,36
3046 - VELOUTE DE CURRY AUX CROUTONS X25 GOB. CARTONX12 VELOUTE DE CURRY AUX CROUTONS X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21041000)	5,5%	68,70	4	30%	192,36

Conditions de règlement:	Règlement à 30 jours	Total HT	1 059,87
Mode de règlement:	Ordre de prélèvement (sur compte FR76 1...)	Total TVA 5,5%	58,29
		Total TTC	1 118,16
		Payé	1 118,16
		Reste à payer	0,00

Versements déjà effectués

Règlement	Montant	Type	Num
27/01/2024	1 118,16	Ordre de prélèvement	T240104

AUDIS subordonne le transfert de propriété de toutes marchandises vendues au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal, intérêts, pénalités et accessoires. En cas de non-paiement à l'échéance, AUDIS pourra exiger, par lettre recommandée avec demande d'accusé réception, la restitution des marchandises aux frais et risques de l'acheteur ou revendiquer la partie du prix non encore payée. En cas de saisie arrêt ou toute autre intervention d'un tiers sur la marchandise, l'acheteur devra impérativement en informer AUDIS sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux l'égal, majorée d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. (Loi 2012-387 du 22/03/12). Aucun escompte ne sera appliqué sans mention spécifique sur la facture.